



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/43/481

S/20056

25 juillet 1988

FRANÇAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-troisième session

Points 23, 42, 72, 130 et 137 de

l'ordre du jour provisoire*

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET

DE LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION

SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE

INTERNATIONALE

REGLEMENT PACIFIQUE DES DIFFERENDS ENTRE

ETATS

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON

VOISINAGE ENTRE ETATS

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-troisième année

Lettre datée du 25 juillet 1988, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Viet Nam auprès de l'Organisation des
Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration publiée le 22 juillet 1988 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam énonçant un appui sans réserve à la déclaration faite le 20 juillet par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et la pièce jointe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 23, 42, 72, 130 et 137 de l'ordre du jour provisoire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) TRINH XUAN LANG

* A/43/150.

ANNEXE

Déclaration publiée le 22 juillet 1988 par le porte-parole
du Ministère vietnamien des affaires étrangères

Le 20 juillet 1988, un porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea a fait une déclaration condamnant les graves violations des zones frontalières du Kampuchea, en particulier Pailin et Poipet, auxquelles s'était de nouveau livrée la Thaïlande, ainsi que les attaques contre le coteau 310 à l'intérieur du territoire de la République populaire du Kampuchea et l'occupation de celui-ci par les forces armées thaïlandaises.

Il est intéressant de noter que, depuis le début de juillet 1988, les forces armées thaïlandaises ont tiré des milliers de salves de mortier et d'artillerie sur des régions dont des volontaires de l'armée vietnamienne se sont retirés. En même temps que les actes susmentionnés, les Etats-Unis et la Thaïlande ont mené des manoeuvres militaires communes sous le nom de code "Cobra Gold-88" à proximité de la frontière entre la Thaïlande et le Kampuchea, ce qui a causé de nouvelles tensions le long de cette frontière.

La République socialiste du Viet Nam appuie sans réserve la déclaration faite le 20 juillet 1988 par le porte-parole du Ministère des affaires étrangères de la République populaire du Kampuchea et exige que les autorités thaïlandaises respectent la souveraineté et l'intégrité territoriale du Kampuchea et mettent fin à tous leurs actes hostiles contre la République populaire du Kampuchea, et que la partie thaïlandaise donne une réponse positive à la proposition faite par la République populaire du Kampuchea tendant à instaurer une frontière pacifique et amicale entre le Kampuchea et la Thaïlande, ce qui viendrait renforcer la tendance croissante vers le dialogue dans la région.
